

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

24/02/2026

N° E26000012 /13

Le président du tribunal administratif

CP- Décision de désignation commissaire 24/02/2026

Vu enregistrée le 11 février 2026, la lettre par laquelle le préfet des Hautes-Alpes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une consultation du public ayant pour objet l'aménagement hydroélectrique du Randon sur la commune de Cervières.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-10 et L. 181-10-1.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Christine Valla est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

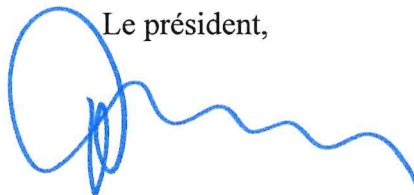
Article 2 : Monsieur Alexandre Dupont est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de la consultation du public, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au préfet des Hautes-Alpes, à Madame Christine Valla et à Monsieur Alexandre Dupont.

Fait à Marseille, le 24/02/2026

Le président,



Thierry Trottier